



LE CHARMANT SON

SOLIDAIRES
FINANCES
PUBLIQUES

SYNDICAT NATIONAL

N° 89
Octobre 2012

Journal d'information, d'humeur et d'opinion de Solidaires Finances Publiques Isère

Comité Technique Local du 16/10/12 : Les élus Solidaires Finances Publiques et CGT claquent la porte !!!!!

Ce CTL avait comme unique point à l'ordre du jour la création du SIP de Grenoble Grésivaudan. Cette réunion était en réalité la suite du CTL du 18/09 où ce point avait été reporté suite à la fronde des organisations syndicales et au fait que les représentants de Solidaires Finances Publiques avaient mis en avant une nouvelle législation concernant l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail dans la fonction publique (décret n° 2011-774 du 28 juin 2011).

Vous trouverez, page 2 et 3 notre déclaration liminaire qui, en introduction, revient sur le contexte général et développe ensuite l'historique de cette restructuration et nos positions. Nous précisons aussi que ce dossier a été porté auprès du Directeur Général Bruno Bézard lors du Comité Technique de Réseau du 25/09 et que nous avons été depuis, en contact régulier avec son cabinet par l'intermédiaire de nos représentants nationaux.

Il est à noter aussi que les déclarations liminaires de la CGT et de la CFTC dénonçaient elles aussi les méfaits de cette restructuration et l'absence de dialogue social.

Déclaration liminaire au Comité Technique

Local du 16 Octobre 2012

Monsieur le président,

Il semblerait que le seul changement soit le nom du Président, la pensée unique mondialiste demeurant, en témoignage l'adoption du traité budgétaire Européen sans concertation.

Nous ne parlerons pas des dernières lois de finances, qui ne font que complexifier la législation, tout en alourdissant considérablement le travail de gestion et de contrôle des services (auto-liquidation du « bouclier foncier », télécorrection à l'IR...).

Plutôt que d'en tirer les conséquences en matière d'effectifs, la RGPP a été remplacée par des suppressions de postes aussi importantes que les années précédentes !

Aux nouvelles dégradations de nos conditions de travail, s'ajoutent de nouvelles atteintes au pouvoir d'achat des fonctionnaires, en témoigne un plan de qualification en très net retrait dès cette année (640 promotions purement et simplement annulées au mépris des engagements pris et des décisions des CAP Nationales pourtant souveraines).

Quelle sera la prochaine étape ?? Diminuer la rémunération des fonctionnaires (pour les bas salaires bien sûr !!!) ??

Nous savons parfaitement que ce qui précède ne relève pas du niveau départemental, mais cela vous permettra de faire remonter la colère des agents.

Au niveau local, nous dénonçons l'absence totale d'information sur les modifications de structures d'ores et déjà envisagées (fusion pôle enregistrement/hypothèque par exemple).

Qui plus est, pour celles déjà décidées unilatéralement, les personnels et leurs représentants sont mis devant le fait accompli (trésorerie de corps, SIP Grésivaudan)

Concernant le SIP de Grésivaudan qui est l'unique point inscrit à l'ordre du jour de ce CTL, nous réitérons bien sûr aujourd'hui notre opposition à cette mise en place, pour plusieurs raisons.

Tout d'abord ce dernier ne faisait pas partie du calendrier de mise en place des SIP en 2012 par la DG. Et à ce jour aucun calendrier n'est prévu officiellement pour 2013. Aucune urgence donc, ni une quelconque obligation nationale à ce que ce service soit précipité dans une telle réorganisation.

Lors du CTL du 18 septembre 2012, Solidaires Finances Publiques vous en avait déjà fait part mais vous n'entendiez pas stopper cette mise en place sur ce seul fait.

Ensuite, la Trésorerie de Meylan remplit parfaitement son rôle de service de proximité. Les usagers devront se déplacer à Grenoble intra-muros, ce qui constitue un problème certain au vu de la circulation grenobloise .

De plus, le CDI Grésivaudan se situant dans Grenoble, il n'y a aucun avantage à y intégrer le recouvrement des seules communes extérieures.

Quant au SIP Chartreuse, il devrait accueillir, sans aucun personnel supplémentaire, le recouvrement de 5 nouvelles communes, et deviendrait de fait le seul SIP de Rhin et Danube à gérer des communes extérieures. Les usagers devant là encore se déplacer à Grenoble.

Sur le fond, Solidaires Finances Publiques considère cette réforme comme un non-sens.

Sur la forme, la précipitation avec laquelle elle est menée ne tient aucun compte de l'impact qu'elle aura sur les agents, aucune étude sérieuse ne semblant avoir été menée en amont.

C'est pourquoi, lors du CTL du 18/09/12, Solidaires Finances Publiques exigeait la saisine d'un CHS-CT avant toute prise de décision (article 57), en s'appuyant sur le décret n°2011-774 du 28 Juin 2011 portant modification du décret n°82-453 du 28 Mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail dans la fonction publique.

Le CHS-CT du département de l'Isère, réuni le 2 octobre 2012, s'est prononcé, en conformité avec les dispositions de l'article 55 du décret 82-453 du 28 mai 1982 et à l'unanimité de ses membres ayant voix délibératives sur la désignation d'un expert agréé dans le cadre de l'examen, par cette instance, du projet de mise en place, par la DDFiP de l'Isère, du SIP de Grésivaudan.

Le CHS-CT du département de l'Isère a souhaité solliciter l'intervention d'un expert agréé en vue d'éclairer cette instance sur l'avis qu'elle aura à rendre, nonobstant les décisions qui pourraient être entérinées par le Comité technique convoqué ce jour par la DDFiP de l'Isère.

La saisine du CHS-CT au cas d'espèce, s'appuie sur les dispositions de l'article 57 du décret précité.

A l'évidence, le Président du CHS-CT, également Directeur départemental des Finances publiques de l'Isère et Président du CT local de la DDFiP de l'Isère se trouve, dans ce dossier, en position de juge et de parti, ce qui semble lui donner autorité pour se soustraire à l'application des textes réglementaires qui s'imposent à lui en sa qualité de fonctionnaire.

En effet, jusqu'à ce jour et en sa qualité de Directeur des Finances publiques, il n'a informé, ni le CHS-CT, ni aucun de ses membres, de la suite qu'il entendait donner à l'avis rendu par le CHS-CT en date du 2 octobre sur l'intervention d'un expert agréé dans le cadre de la mise en place du SIP de Grésivaudan, en contravention des dispositions de l'article 55 du décret 82-453 du 28 mai 1982.

Pour Solidaires Finances Publiques l'attitude du DDFiP de l'Isère dans ce dossier constitue une véritable entrave au fonctionnement du dialogue social de qualité dont se gargarise, à longueur de déplacements sur le terrain, le nouveau DG.

Non contentes de ne pas se conformer aux textes, la DDFiP de l'Isère comme la Direction générale, bafouent le rôle et la place des instances représentatives du personnel que sont les Comités techniques et les CHS-CT, en usant de mesures dilatoires qui ne grandissent pas leurs auteurs, voire déshonorent les fonctions qu'ils exercent.

Avant même la tenue de ce Comité Technique chargé de rendre un avis sur le principe de la mise en place du SIP de Grésivaudan, la Direction générale a déjà entériné sa création au premier janvier 2013 en affectant, dans le cadre du projet de mouvement national, un Inspecteur divisionnaire sur le SIP de Grésivaudan alors même que la mise en place de ce SIP n'est pas encore votée.

C'est bien la preuve de la véritable considération que portent le DDFiP de l'Isère et le Directeur général au dialogue social, aux instances de dialogue social, aux représentants des personnels et aux personnels.

Derrière leurs beaux discours hypocrites et mensongers, ils se foutent bel bien de nous, des agents, des instances, compromettant durablement le dialogue social dans ce département et plus largement au niveau national.

Pour Solidaires Finances Publiques cela s'appelle du « foutage de gueule » intégral.

Nous demandons que cette déclaration soit annexée au PV de ce CT et qu'elle soit portée à la connaissance du nouveau Directeur général dont nous espérons que ses pérégrinations le conduisent un jour dans notre département afin de lui faire enfin part de notre « reconnaissance » !...

Dès lors ce CTL n'a pas lieu de se tenir et, en l'état, nous refusons de participer à cette parodie de dialogue social !

Suppressions d'emplois : rapide analyse du programme 156 « gestion fiscale et financière de l'Etat et du secteur public local »

Le projet de performances du « programme 156 » dépend de la mission « Gestion des finances publiques et des ressources humaines », il est annexé au projet de loi de finances pour l'année 2013. Il couvre la Direction générale des finances publiques (DGFIP) et la Direction générale des douanes et des droits indirects (DGDDI).

2 023 emplois supprimés

Comme chaque année, ce projet décline les grandes orientations et fixe les moyens, humains et financiers, des administrations qui le composent. S'agissant de la DGFIP, le programme prévoit 2 023 suppressions d'emplois en 2013. La répartition des suppressions d'emplois par catégorie d'agents est la suivante :

Catégorie	Suppressions prévues
A+	159
A	497
B	1033
C	334
Total	2023

Après de nombreuses années au cours desquelles les cadres C ont été les principaux « sacrifiés » en termes d'emplois, ce sont donc les cadres B (pourtant déjà touchés par les suppressions d'emplois passées) qui deviennent les grands « pourvoyeurs » de suppressions d'emplois (ces suppressions représentent environ 2,5% des cadres B). Aucune catégorie n'est cependant épargnée même si les proportions diffèrent.

2 départs à la retraite sur 3 non remplacés

Sur 3 000 départs à la retraite prévus par le « programme 156 », ces suppressions d'emplois représentent donc un taux de non remplacement de 2/3, soit un taux équivalent à celui qui prévalait durant la période récente dans le cadre de la révision générale des politiques publiques (RGPP).

